

Liberté Égalité Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

FRANCE RELANCE:
VOLET « MODERNISATION DES ABATTOIRS »

Arras, le 18 décembre 2020

L'un des volets du plan France Relance concerne les aides attribuées pour soutenir la modernisation des abattoirs. L'appui financier prévu dans ce cadre vise ainsi à aider les porteurs de projets à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels. Toutes les filières sont concernées, qu'il s'agisse des viandes de boucherie (bovins, ovins, porcins, gibiers d'élevage ...) ou encore des viandes de volailles ou de lapins.

Dans le contexte actuel, l'acceptation des abattoirs et leur pérennité nécessitent des conditions exemplaires de protection des animaux en améliorant les équipements et les pratiques mais aussi les conditions de travail des opérateurs. Ces investissements permettront de renforcer l'attractivité des produits français auprès des consommateurs en améliorant leur compétitivité, en garantissant le respect des règles d'hygiène et en proposant une meilleure prise en compte des sujets environnementaux. Ils permettront également de répondre aux exigences des pays tiers en vue de faciliter le commerce international et ainsi préserver nos emplois dans les territoires.

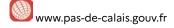
La dotation financière totale du dispositif est plafonnée à 130 millions d'euros.

## Dans ce cadre, des appels à projet sont en cours pour soutenir :

- les investissements de modernisation des outils d'abattage.
- la formation du personnel des abattoirs à la protection animale.
- -la santé et la sécurité au travail.
- le respect de la réglementation sanitaire et environnementale.
- la certification du respect de l'abattoir aux exigences sanitaires des pays tiers.
- la création de capacités d'abattage innovantes si elles répondent à un besoin territorial.
- le contrôle par vidéo mis en place par l'abatteur.

## Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 05







Les dossiers de candidature peuvent être déposés, depuis le 15 décembre 2020, sous format électronique, sur la plateforme dédiée: <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-de-modernisation-des-abattoirs">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-de-modernisation-des-abattoirs</a>.

L'instruction et la sélection des dossiers sera conduite sous la responsabilité de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) et la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), dans la limite des montants disponibles.